

Témoignage



[EXPLICATIONS]

Un témoignage doit respecter un certain formalisme. Il doit être écrit et obligatoirement faire mention des « noms, prénoms, date et lieu de naissance, demeure et profession » du témoin « ainsi que, s'il y a lieu, son lien de parenté ou d'alliance avec les parties, de subordination à leur égard, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec elles ». Ce sont des conditions prévues par l'article 202 du Code de procédure civile. Par exemple, un employé qui fait un témoignage pour son employeur doit le préciser. L'attestation est écrite, datée et signée, de la main de son auteur. Celui-ci doit lui annexer une photocopie d'un document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature (par exemple, carte nationale d'identité, passeport). Si elle est destinée à être produite en justice, cette attestation indique, en outre, « qu'elle est établie en vue de sa production en justice et que son auteur a connaissance qu'une fausse attestation de sa part l'expose à des sanctions pénales ».

MODELE DE TEOIGNAGE OU ATTESTATION DE FAITS



A écrire à la main

[Nom & prénom] Le [date]
[Adresse]

Je soussigné (précisez prénom, nom, date et lieu de naissance) demeurant à (précisez), exerçant la profession de (précisez), (précisez s'il existe un lien de parenté ou d'alliance avec le bénéficiaire du témoignage ou de subordination ou de collaboration ou de communauté d'intérêts avec lui) certifie avoir été le témoin des faits suivants : (détaillez les faits).

Je déclare être informé que ce témoignage a été établi en vue de sa production en justice et qu'une fausse déclaration de ma part m'exposerait à des sanctions pénales selon les dispositions de l'article 441-7 du code pénal.

P J : photocopie de ma carte nationale d'identité (ou passeport).

Ou utiliser le modèle CERFA N° 11527*02 téléchargeable sur le site :
<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/>